

PROCOLE SANITAIRE

Ecole municipale de Musique de Villemoisson sur Orge Rentrée de septembre 2020

Pour les salles HYACINTHE JADIN et BRAHMS, situées en rez-de-chaussée du manoir :

- L'entrée des élèves se fera par la porte côté studios de danse, les élèves seront accueillis par les professeurs masqués (les parents ne pourront pas entrer dans l'enceinte du bâtiment), avec du gel hydroalcoolique pour les mains.
- La sortie des élèves s'effectuera côté rez-de-jardin, par la porte située à côté de la salle Bad-Schwartau.

Pour la salle LAFONTAINE ainsi que le BUREAU situé à l'étage :

- L'entrée et la sortie se feront en suivant les indications dans l'enceinte du manoir.
- Pas de parents dans l'enceinte du bâtiment.

Règles applicables pour tous :

- Les élèves devront amener leur matériel personnel, étiqueté de façon nominative (stylos, méthodes de solfège, crayons de couleur ou à papier, papier à musique, partitions, baguettes pour la batterie, médiators pour la guitare, instruments, chiffons pour nettoyage des instruments etc.).
- Les élèves de plus de 11 ans devront être masqués pour les déplacements au sein du bâtiment.
- Les cours d'instruments à vent (permettant la propagation de particules salivaires) auront lieu dans une salle avec paroi de plexiglas entre le professeur et l'élève.
- Les professeurs seront masqués si la distanciation n'est pas possible dans le cadre de l'apprentissage instrumental (posture de l'élève à modifier, doigté à montrer de près etc.).
- Les pratiques collectives auront lieu dans la salle Lafontaine qui est aérée et spacieuse ; les participants devront s'installer sur les marquages au sol, en fonction des activités (orchestres, chorales etc.).

Tout déplacement lors de ces pratiques collectives se fera obligatoirement avec un masque, pour les personnes de plus de 11 ans. Les effectifs d'élèves, pour ces pratiques collectives, peuvent se voir modifiés en fonction des disponibilités de la salle et des nouvelles mesures de précaution sanitaire.

POUR RAPPEL :

Les parents jouent un rôle clef dans l'effort collectif pour tenir l'épidémie sous contrôle.

Pour protéger les enfants et les professionnels, les parents sont appelés à respecter les consignes suivantes :

- Venir récupérer son enfant sans délais en cas d'apparition de symptômes (fièvre, toux, des difficultés respiratoires, des troubles digestifs ou une altération de l'état général)
- Informer immédiatement de l'apparition de symptômes chez son enfant ou au sein de son foyer
- Informer immédiatement de tout résultat positif à un test de dépistage RT-PCR de l'enfant ou d'un des membres de son foyer
- Consulter sans délais un médecin en cas d'apparition de symptômes chez son enfant ou au sein de son foyer
- Ne pas confier son enfant s'il est testé positif au Covid-19 ; respecter la mesure de quatorzaine ;
- Ne pas confier son enfant s'il présente des symptômes du Covid-19 (ex. : fièvre supérieure à 38°) en attente d'une consultation auprès d'un médecin ou des résultats d'un test de dépistage RT-PCR ;
- Ne pas confier son enfant si un membre du foyer présente des symptômes du Covid-19 ;
- Ne pas confier son enfant s'il est identifié comme contact à risque ; respecter la mesure de quatorzaine ;
- Se tenir à la disposition des équipes en charge du *contact-tracing*.